

Formation à l'utilisation des E.P.I* en prévention des chutes de hauteur sur site équipé d'ancrage permanent.

*EPI : Equipements de Protection Individuelle Programme : 1 journée (init et recy)

Session: Intra ou Inter-entreprises

Mode de formation : Formation Présentielle <u>avec un site adapté pour la pratique (accès toiture, accès atelier ou parcours pédagogique...)</u>

Public concerné : Toute personne amenée à travailler en hauteur, en utilisant un harnais antichute, en se déplaçant avec une ligne de vie ou en se sécurisant avec des points d'ancrages.

Prérequis : Être âgé de 18 ans au minimum. Être apte médicalement au travail en hauteur. Comprendre, lire et parler le français. Être obligatoirement muni des EPI adaptés à la formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire acquérir une compétence dans le domaine de la sécurité liés au travail en hauteur.

Être capable d'accéder, de travailler en hauteur en maîtrisant les règles de sécurité et d'utiliser correctement les Équipements de Protection Individuelle.

Permettre à l'employeur de répondre à l'obligation du code du travail (Art R 4323-104 à 106) visant l'obligation de l'employeur à former son personnel lorsqu'il lui confie des EPI (harnais, longe, mousquetons...)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Connaître la réglementation concernant le travail en hauteur et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle.
- Être capable d'analyser et d'évaluer les risques liés au travail en hauteur.
- Être capable d'accéder et de travailler en hauteur en maîtrisant les règles de sécurité.
- Savoir vérifier et utiliser correctement de son harnais antichute avec les autres Équipements de Protection Individuelle.
- Vérifier l'adéquation du système de liaison antichute.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

- Les accidents du travail liés à la hauteur et statistiques.
- Notions élémentaires du travail en hauteur.
- Conséquences d'une chute. Force de choc, tirant d'air.
- Réglementation et normes en vigueurs. Les obligations employeurs/employés.
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles. Responsabilités en cas d'accidents.
- Présentation des protections collectives (garde-corps, échafaudages, PEMP...).
- Présentation des dispositifs d'ancrage (les types, leurs utilisations).
- Protection individuelle:
- Présentation.
- Normes et caractéristiques.
- Règles d'utilisation.
- Évaluation des connaissances théoriques (QCM).

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B -

Siret: 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire: FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes: 82 38 05786 38 Contact: gilbert.perier.formation@gmail.com – Tel: 06 65 46 35 23 Prog PDH 1j Date 02/01/2023

Version: 1 Page 1 sur 3



Formation à l'utilisation des E.P.I* en prévention des chutes de hauteur sur site équipé d'ancrage permanent.

*EPI : Equipements de Protection Individuelle Programme : 1 journée (init et recy)

PARTIE PRATIQUE

- Présentation et contrôle du matériel.
- Équipement des stagiaires, réglage du harnais.
- Règle d'utilisation d'une ligne de vie.
- Mise en place et utilisation de points d'ancrage.
- Mise en situation (En fonction du cadre d'action des participants).
- Exercices pratiques sur structure industrielle, progression sur toiture, ...
- Cas concrets sur ligne de vie, câble, rail, ou échelle.
- Évaluation des compétences pratiques.

Méthodes pédagogiques, outils et moyens

Le matin, demi-journée théorique et l'après-midi, demi-journée pratique. (En fonction du site et de la météo). Alternance d'exposés théoriques et mise en application du port du harnais de sécurité et utilisation des EPI.

Pratique sur site (accès toiture, accès atelier ou parcours pédagogique...)

Les exercices pratiques feront l'objet d'une analyse avec le stagiaire afin d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Un livret reprenant l'ensemble des règles de sécurité est remis à chaque stagiaire.

Moyens techniques

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Une salle suffisamment grande pour accueillir tous les participants(es) ainsi que plusieurs tables pour poser le matériel. Un site adapté pour la pratique (accès toiture, accès atelier ou parcours pédagogique...).

Qualités du formateur

Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.

Modalités d'évaluation

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Feuille d'émargement par demi-journée

MODALITÉS

Durée

1 journée (7h00) formation initiale et recyclage.

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B -

Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38

Contact: gilbert.perier.formation@gmail.com – Tel: 06 65 46 35 23

Prog PDH 1j Date 02/01/2023

Version: 1 Page 2 sur 3



Formation à l'utilisation des E.P.I* en prévention des chutes de hauteur sur site équipé d'ancrage permanent.

*EPI : Equipements de Protection Individuelle Programme : 1 journée (init et recy)

Périodicité recommandée

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

Nombre de participant(e)s par session

De 2 à 8 personnes.

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais, liaison antichute (longe, corde avec antichute, ou antichute à rappel automatique...) et gants.

Dates et lieu: à convenir

Tarif: en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation

Accessibilité

Cette formation est accessible seulement pour la partie théorique aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.

Pour une question de sécurité la partie pratique ne pourra pas être proposée à la personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B -

Siret: 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire: FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes: 82 38 05786 38 Contact: gilbert.perier.formation@gmail.com – Tel: 06 65 46 35 23

Version: 1 Page 3 sur 3

Date 02/01/2023

Prog PDH 1j